

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 13 avril 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse

NOR : AFSZ1530270A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse :

1. Au titre du I (1^o, c) de l'article D. 1432-15, représentant de l'État :

M. Alain ROUSSEAU, préfet du département de la Haute-Corse.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Vilma SARTORI, titulaire, désignée par la Confédération générale du travail.

M. Jean-Claude VESPERINI, titulaire, M. Pierre-Paul UGOLINI, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Julian GRIMIGNI, titulaire, désigné par le Mouvement des entreprises de France.

M. Bertrand DIPERI, titulaire, Mme Marie-Paule CIOSI, suppléante, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Mme Louise NICOLAI, titulaire, désignée par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre du I (2^o, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Dominique FIESCHI, titulaire ; Mme Jeanine COTONI, suppléante, désignés par l'association régionale des caisses de Mutualité sociale agricole.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Jean-François HUE, titulaire.

Mme Jeanine CORRIERI, suppléante.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Annie FILIPPI, titulaire.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 :

Mme Julie BARANOVSKY, titulaire.

Mme Juliette CUILLIET, suppléante.

4. Personnalités qualifiées :

Mme Ilana PERETTI.

M. Gérard DURU.

Mme Dominique BUFFA.
M. Jean-Pierre HAMON.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L.1432-10 du code de la santé publique:

M. Guillaume HEUZE, titulaire, Mme Audrey COLONNA, suppléante.
Mme Annie DONSIMONI, titulaire, Mme Marie-Jo CRISTOFARI, suppléante.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 13 avril 2015.

MARISOL TOURAINE